

Éditorial

L'homme au cœur des théories et pratiques socio-économiques, sociopolitiques et sociojuridiques

Jean-Bosco Kakule Matumo¹

L'humain est au cœur des prestations théorico-pragmatiques des sciences sociales et/ou humaines. Cette intuition fondamentale est à la croisée des différentes contributions au présent numéro de *Parcours et Initiatives*, revue interdisciplinaire de l'Université Catholique du Graben. Elle en traverse en filigrane les volets socio-anthropologique, philosophique, socio-économique, sociopolitique et juridico-fiscal.

Ainsi, à la lumière du personnalisme de Mounier et du post-constructivisme habermassien, le papier du Professeur Jean-Bosco Kakule Matumo se positionne du côté de la démocratisation et de la participation de l'économie. Il entend en reposer des balises socio-anthropologiques et philosophiques en envisageant l'intégration dans l'économie des principaux contours argumentatifs et participatifs au creux de la sphère discursive et délibérative. Question de fonder la solidarité et la démocratie économiques à partir de la vitrine théorico-parénétique sur l'espace public, ainsi que de situer la participation à la pensée légitimatrice de la vérité et/ou de la validité dans l'édification consensuelle de la conformation de la volonté commune.

Pour sa part, le Professeur Bertrand Vahavi Mulume se signale dans le document par quatre articles. L'un stigmatise le financement du développement en tant qu'une composante de la politique étrangère des pays dits développés servant d'instrument pour une nouvelle forme de rançonnement de ceux dits les moins avancés. À propos, la poursuite des intérêts économiques et politiques des donateurs étant son vrai mobile, cet appui financier n'est pas exempté des ambiguïtés. À cause de ses ravages désastreux et de son inertie dans la lutte contre la pauvreté, n'a-t-on pas

¹Professeur Associé à l'Université Catholique du Graben/Butembo/Nord-Kivu/RDC : abbekakmat@gmail.com

déploré la conditionnalité de l'aide liée², fardeau de l'homme blanc (William Easterly, 2009)³, sa fatalité et son inutilité (Dambiso Moyo, 2009)⁴ ?

Sous la même plume, un autre papier cerne les problèmes de chômage urbain en ville Butembo. Par-delà la théorie sur ce phénomène, l'auteur en attache le taux élevé à une diversité de facteurs et en fait responsable de fléaux socioéconomiques constitutifs d'un réel danger individuel et collectif : alcoolisme, drogue, prostitution, clochardise-mendicité, cleptomanie, banditisme à mains armées, etc. En effet, corollaire du chômage, l'oisiveté n'est-elle pas la mère de tous les vices ? Voltaire l'avait déjà décrié en son temps.

Un troisième texte signé par le même auteur s'arrête sur la conflictualité qui, de par les relations humaines de travail, s'avère inhérente à l'entreprise et, partant, y charrie des tensions. Quels qu'en soient la genèse et le type, les conflits produisent des effets et/ou des méfaits sur la permanence et l'avenir de l'organisation. Une dose de productivité, d'innovation, de compétitivité... n'en est donc fonction de leur bonne gestion. Comme les problèmes sont souvent mal résolus faute d'avoir été bien posés, la meilleure résolution des conflits passe par la prise de bonnes décisions liée à la coordination collaborative de différentes opinions ; du choc des idées jaillissant la lumière (Gaston Bachelard). Le renforcement de la cohésion, l'affûtage de la créativité et, à bout de compte, la performance de l'entreprise en dépend. Toutefois, faut-il l'insinuer, en matière de gestion des conflits aussi, peut-être mieux vaudrait-il prévenir que guérir.

Le dernier article du professeur Bertrand entend porter issue au problème de file d'attente dans la COOPEC La Semence de Butembo. Soucieux d'en déterminer le nombre optimal de guichets pour fluidifier le service rendu aux clients tout en exploitant les stations à plein régime, le pari en est le gain raisonnable du temps. *In fine*, les lieux désengorgés, la satisfaction des clients les fidélisera à leur institution de microfinance.

² ROSANVALLON, André, *La gestion des Opérations d'Aide au Développement Entre critiques et réalisme*. Manuel d'acquisition et de renforcement des compétences professionnelles. Paris, L'Harmattan, 2011).

³ EASTERLY, William, *Le fardeau de l'homme blanc. L'échec des politiques occidentales d'aide aux pays pauvres*. Traduit de l'anglais par Patrick Hersant et Sylvie Kleiman. Lafon, Éditions Markus Haller, 2009.

⁴ MOYO, Dambiso, *L'aide fatale. Les ravages d'une aide inutile et de nouvelles solutions pour l'Afrique*. Traduit de l'anglais par André Zavriew. Préface de Niall Ferguson. Éditions Jean-Claude Lattès, 2009.

La veine sociopolitique couvre trois textes portant sur certains acteurs politiques, respectivement, les groupes de pression, les partis politiques et les groupes de mobilisation comme l'Église catholique. Leur apport dans l'inflexion de la gestion de la *res publica* et sur la démocratisation du pays.

Ainsi, *primo*, le Chef des Travaux Patrick Paluku Kasolene planche sur les groupes de pression en ville de Butembo. Il pointe par-là un élément de la vitalité et de la détermination de la jeunesse locale en auto-organisation collective, pour la résistance nationale et l'autoprise en charge face au ballottement tous azimuts et à certains problèmes de société au sein d'un État en proie à la quasi-faillite. Bien que palliative, la solution inhérente aux efforts adaptatifs de ces forces vives a son pesant stratégique de résilience, eu égard à la précarité, à la turbulence et à la complexité de leur environnement.

Secundo, en outre, l'article signé par le Chef des Travaux Reagan Muhindo Muhesi et ses co-équipiers prend la ville de Butembo pour vitrine, pour stigmatiser l'épreuve imposée par la prolifération des partis politiques au processus de démocratisation dans le pays. Malgré la nécessité de la confrontation des points de vue de plusieurs acteurs, les auteurs regrettent que le multipartisme s'y limite à une mosaïque stérile. Faute d'idéologie claire et de projet de société et à cause de son individuation par le fondateur, elle est sujette à caution en termes d'originalité d'efficacité dans le concours à la démocratie plurielle dans cet État. De par leur émanation politico-militaire, associative (ethnique ou tribale), dédoublée et identitaire, la création le simplissime de ces partis politiques les rend réfractaires à la lumière du choc des idées. En quête de positionnement politicien, ils s'y prêtent comme des caisses de résonance politique, véhiculant d'éventuelles pseudo-concertations en vue d'ascension dans la carrière politique et/ou administratives, grâce à l'intrigue du chef de file du parti politique.

Tertio, de son côté, l'équipe du Chef des Travaux Christian Mumbere Lwanzo analyse des textes du Magistère de l'Église catholique sur la paix. Les auteurs insèrent cette littérature des responsables ecclésiastiques locaux, nationaux et internationaux dans la perspective compassionnelle avec les populations aux prises avec les affres guerrières et les attentats à la vie humaine. En l'occurrence, dans le Diocèse de Butembo-Beni, un des plus touché par ces tueries, l'Ordinaire du Lieu, tout comme l'organisation nationale des Évêques et le Saint siège exercent leur ministère prophétique pour responsabiliser des acteurs politiques et autres, ainsi que pour raviver

l'espoir des victimes des atrocités. C'est le tremplin de leur apport dans le processus de reconstruction de la paix et de la sécurité *in situ*.

En queue du document, le jalon juridico-judiciaire et fiscal est tracé, avec comme souci de faire dire le droit, tour à tour, en matière de fiscalité et de constitutionnalité. Ainsi, le Chef des Travaux Nelson Kasereka Makirombo enrichit le dossier par deux papiers spécialisés en droit fiscal.

D'une part, il cerne l'utilisation de la présomption du chiffre d'affaires comme moyen de preuve et comme stratégie dissuasive de la fraude et de l'évasion fiscale. Pourtant, au grand nord du Nord-Kivu, le recours à la même opération d'esprit semble accorder parfois libre-cours à une déviation ou fuite fiscale à certains entrepreneurs imposés par le biais du calcul forfaitaire à travers des règles assouplies de la comptabilité réduite applicable aux bénéfices des micro-entreprises, selon l'esprit de l'article 13 de l'Acte Uniforme relatif au droit comptable et aux informations financières.

D'autre part, il interroge le principe de subsidiarité et l'effectivité de l'autonomie financière des Provinces et Entités Territoriales Décentralisées en vertu de la division du pouvoir fiscal au regard de la Constitution congolaise de 2006 qui, malgré tout, n'en énumère pas nommément les textes. Sauf contradiction avec le constituant, la compréhension de nouvelles orientations fiscales filtre selon la formule générale contenue dans l'article 221 du même constituant. Le papier situe alors le débat juridique des censeurs de la capacité des Provinces à légiférer sur les impôts de leur ressort, au motif de la permanence de leur réaction par des textes législatifs antérieurs, du fait de la prévalence du Constitutionnel sur le Législatif, en vertu du principe excluant une loi expressément abrogative sur des matières stipulées par la Constitution.

Par ailleurs, conjointement, les Chefs des Travaux Valère Kavusa Kalemba et Samuel Muhindo Mutsuva centrent leur apport sur le rôle du juge et du législateur en période de l'État de siège, ainsi que sur le passage de la constitutionnalité déclarée par le juge à l'inconstitutionnalité corrigée par l'Exécutif.

Dans le premier cas, à la lumière de la Constitution de la République Démocratique du Congo de 2006, ils tentent de vérifier l'effectivité du rôle respectif du législateur et du juge pendant l'État de siège au Nord-Kivu et Ituri. Contrairement à l'imaginaire collectif d'un régime dictatorial de salut public, ils le perçoivent plutôt comme un régime exceptionnel renforçateur de la collaboration des trois pouvoirs traditionnels de l'État. L'Exécutif y

préserve alors un véritable droit de véto, de par son pouvoir discrétionnaire d'initiation (proclamation) et de cessation d'un tel régime. Quitte au juge de ne pas baisser sa vigilance protectrice des droits des citoyens par son rôle d'encadrement sur *les pouvoirs exceptionnels de ce dernier*.

Dans le second cas, les mêmes co-auteurs engagent une autopsie de l'Arrêt de conformité rendu sous l'Arrêt R. Const. 1550 rendu par la Cour constitutionnelle congolaise qui *est censée être le protecteur de la Constitution*. Leur commentaire en surligne les failles en matière de contrôle de constitutionnalité formelle et matérielle ; tant l'examen approfondi dudit acte révèle que, faute de courage d'esprit et par complaisance, le juge y aurait délibérément restreint son contrôle au seul article 61 de la Constitution. Quitte à en appeler à une intervention postérieure de l'Exécutif pour en combler la lacune et la superficialité.

Finalement, le bien-fondé du présent numéro de *Parcours et Initiatives* est de faire converger des aspects socio-économiques, développementaux, socio-politiques et juridico-judiciaires pour assurer un visage humain à la pensée et à la pragmatique scientifiques. Le principe de l'*embeddedness* les soumet à l'impératif socio-anthropologique et philosophique; le bien-être de l'homme étant la grille de lecture axiologique des productions et applications scientifiques. Démocratisation et participation, financement du développement, lutte contre le chômage et la pauvreté, gestion des conflits et de la file d'attente en entreprise, quête d'identité des groupes de pression et de mobilisation pour la paix, fiscalité et division du pouvoir fiscal, rôle du juge et du législateur en État de Siège, constitutionnalité...; rien ne doit y déroger.

Le bloc des textes sous la main contient de l'humus susceptible d'harmoniser, dans les recherches scientifiques, le cérébratif avec le célébratif. À défaut, comme le déplorait déjà Rabelais, science sans conscience ne sera que ruine de l'âme.